

RÈGLEMENT DU TOURNOI DU GROUPEMENT CORPORATIF

DE TENNIS DE TABLE DE NEUCHÂTEL ET DES ENVIRONS

Avant-propos : afin de faciliter la rédaction du présent règlement, le mot « joueur », utilisé ci-après, désigne aussi bien un joueur qu'une joueuse, sans aucune discrimination.

Art. 1. Organisation

- 1.1. Lors de l'assemblée technique (AT), un club est désigné pour l'organisation du Tournoi, selon un tournus établi par ordre alphabétique du nom des clubs du GCTTNE.
- 1.2. Il est rendu responsable de son bon déroulement. Voir le « Cahier des charges du club organisateur », en fin du présent règlement.
- 1.3. Le cahier des charges (annexe 1) fait partie intégrante du présent RT.
- 1.4. Un montant maximum de Fr. 650.00 est pris en charge par le GCTTNE pour les frais de location et de transport des tables. Si les frais sont supérieurs, la différence sera prise en charge par le club organisateur.
- 1.5. Les inscriptions au Tournoi doivent être envoyées au juge arbitre, qui est désigné lors de l'AT, au président de la commission technique (PCT) et au club organisateur
- 1.6. Le jour suivant le délai des inscriptions au Tournoi, le PCT communique au club organisateur le montant total des finances d'inscriptions des séries, majoré de 50 % (pour l'achat des prix) et des repas.
- 1.7. Le même jour, le PCT communique au caissier du GCTTNE, le montant total des finances d'inscriptions des séries, majoré de 50 %, afin de définir la rémunération financière pour l'achat des prix, selon art. 1.6 du RF.
- 1.8. Le caissier verse le montant défini, dans les 24 h (jours ouvrés), au club organisateur.
- 1.9. Le montant total des inscriptions des séries, majoré de 50 %, doit être utilisé pour l'achat des prix pour toutes les séries du Tournoi.
- 1.10. En cas d'absence d'un joueur inscrit, les finances d'inscriptions des séries et des repas pour lesquels il s'est inscrit, lui seront facturés. À défaut, la facture sera envoyée au club dans lequel le joueur est licencié.

Si la série double est organisée le samedi après-midi et si le temps le permet, le juge-arbitre peut également commencer à faire disputer les rencontres du 1^{er} tour des séries simples.

Art. 2. La date est fixée, en accord avec le club organisateur, lors de l'AT.

Art. 3. Le juge-arbitre, désigné lors de l'AT, vérifie :

- 3.1. Le contenu de l'invitation avant sa publication.
- 3.2. Le bon déroulement du tirage au sort.
- 3.3. L'établissement correct des tableaux.
- 3.4. L'application du présent règlement.

Art. 4. Les séries suivantes seront disputées :

- 4.1. Doubles.
- 4.2. Individuel – Série D1 à D3 (Disputée avec des joueurs classés D1 à D3).
- 4.3. Individuel – Série D4+ (Disputée avec des joueurs classés D4 et plus).

Art. 5. Les séries comportant moins de 4 joueurs, respectivement moins de 4 équipes seront supprimées.

Art. 6. Système de jeu

- 6.1. Le tournoi se joue en formule mixte. Il comprend un tour éliminatoire (matches de groupes de 4 à 6 joueurs / équipes) et un tour principal qui peut être joué sans repêchage, selon le nombre de participants.
- 6.2. Le numéro 1 du groupe 1 est réservé au tenant du titre. S'il n'est pas présent, c'est le joueur le mieux classé qui y est inscrit, éventuellement par tirage au sort. Tous les autres joueurs sont placés dans les groupes selon leur classement, allant en décroissant. La place des joueurs ayant le même classement est tirée au sort.
- 6.3. Lors des matches de groupes, chaque joueur / équipe joue contre chacun des autres joueurs / équipes de son groupe.
- 6.4. Les classements des groupes sont établis en fonction du nombre total de victoires de chacun des joueurs / équipes. Selon le nombre par groupe, seuls les deux, trois ou quatre premiers de chaque groupe, participent au tour principal. Ils sont placés sur un tableau selon le classement hiérarchique des groupes. En cas d'égalité, seuls les matches joués entre les joueurs ayant le même nombre de victoires sont pris en considération.

Les critères suivants sont déterminants :

- 6.4.1. Le nombre de victoires.
- 6.4.2. Le ratio des sets gagnés et perdus.
- 6.4.3. Le ratio des points gagnés et perdus.
- 6.4.4. Le tirage au sort.
- 6.5. Pour toutes les séries de simples, un handicap est calculé en fonction du classement de chaque joueur. La différence de classement est divisée par deux et arrondie au chiffre supérieur. Le joueur le moins bien classé doit faire au minimum 11 points pour gagner un set.
Exemple : Un C12 contre un D1 = 11 points de différence. Cette différence est divisée par 2, soit ($11 : 2 = 5,5$ points, arrondi = 6 points). Donc le C12 commence avec 6 points de handicap, (Début du match : -6 à 0).
- 6.6. Pour la série de doubles, on divise cette différence par 4, arrondie au chiffre supérieur.
- 6.7. Tous les matches de toutes les séries se disputent en 3 sets gagnants (sauf exception art. 6.10.).
- 6.8. Le tirage au sort de toutes les séries sera réalisé en tenant compte de tous les joueurs inscrits.

- 6.9. Si un joueur n'est pas présent à la fin du 1er tour éliminatoire, il perd ses matches par WO, est retiré du Tournoi et n'est pas intégré dans le classement final de la série.
- 6.10. Le juge-arbitre peut décider, en cours des tours éliminatoire et/ou principal de chaque série, de passer du système de jeu à 3 sets gagnants au système de jeu à 2 sets gagnants.
- 6.11. Lorsqu'un joueur a beaucoup progressé depuis le début de la saison, qu'il participe au championnat suisse et/ou qu'il fait très peu de match en corporatif, son classement peut être changé pour sa participation au tournoi sur décision du comité corporatif. Son classement sera également modifié pour la suite du championnat et/ou de la coupe.

Art. 7. Titres et bonifications PIO

- 7.1. Lors des matches, aucun point PIO ne sera attribué.
- 7.2. Le (les) vainqueur(s) de chaque série reçoit(vent) le titre de champion corporatif, ainsi qu'un challenge. Ce challenge ne sera jamais attribué définitivement, il est remis en jeu à chaque édition du tournoi.
- 7.3. Attribution des points par série.
- 7.3.1. De 4 à 5 joueurs : le premier se verra attribuer 10 points, le deuxième 7 points et le troisième 3 points.
- 7.3.2. De 6 à 10 joueurs : le premier se verra attribuer 15 points, le deuxième 10 points et le troisième 5 points.
- 7.3.3. De 11 à 15 joueurs : le premier se verra attribuer 20 points, le deuxième 13 points et le troisième 7 points.
- 7.3.4. De 16 à 20 joueurs : le premier se verra attribuer 25 points, le deuxième 17 points et le troisième 8 points.
- 7.3.5. De 20 à 25 joueurs : le premier se verra attribuer 30 points, le deuxième 20 points et le troisième 10 points.
- 7.3.6. De 26 à 30 joueurs : le premier se verra attribuer 35 points, le deuxième 23 points et le troisième 12 points.

Art. 8. Qualification des joueurs

- 8.1. Tous les joueurs possédant une licence GCTTNE sont autorisés à participer au Tournoi.
- 8.2. Équipes de doubles
- 8.2.1. Une équipe de double est formée de joueurs du même club.
- 8.2.2. Exceptionnellement une équipe de double peut être formée de joueurs de clubs différents, mais elle ne peut prétendre gagner le challenge de cette série. Dans ce cas, c'est l'équipe la mieux classée d'un même club qui remporte le challenge.
- 8.3. La série D4+ est ouverte à tous les joueurs classés D4 et plus. L'handicap sera appliqué selon l'art. 6.5.
- 8.4. Afin de pouvoir jouer le challenge interclub, chaque club a la possibilité d'inscrire au maximum deux joueurs classés D3 en série, D4+ pour autant qu'au moins un joueur de son club classé D4 ou plus y participe. Ils seront alors tous classés D4.

Art. 9. Pour gagner le challenge interclub, il faut :

- 9.1. Au moins que 3 joueurs du même club soient inscrits et participent à la même série simple et/ou deux équipes qui participent à la série doubles.
- 9.2. Que le total des classements de chaque joueur (à la fin du tournoi) soit le plus petit.
Exemple :
Club A classe ses joueurs 1^{er}, 5^e, 7^e rang ($1 + 5 + 7 = 13$ points).
Club B classe ses joueurs 2^e, 4^e, 6^e rang ($2 + 4 + 6 = 12$ points).
C'est le club B qui gagne le challenge.
- 9.3. En cas d'égalité, le rang du joueur le mieux classé sera déterminant.

Art.10. Pour les cas non prévus dans le présent règlement, la personne qui officie comme juge-arbitre est compétente. En cas de litige, les membres du comité présents décident.

Art.11. Le présent règlement entre en vigueur le 17 juin 2015. Il abroge et remplace tout autre règlement antérieur. Il a été modifié lors des assemblées techniques mentionnées ci-dessous :

Du 17 juin 2015 à Cortaillod.

Du 15 septembre 2016 à Hauterive.

Du 3 juillet 2017 à Hauterive.

Du 2 juillet 2018 à Cortaillod.

Du 1^{er} juillet 2020 à Hauterive.

Du 16 août 2023, à Peseux.

Du 25 juin 2025, à Peseux.

Du 17 juin 2026, à Peseux.

Le président central :



Le secrétaire :



Sylvain LOMBARDET

Annexe 1 : Cahier des charges du club organisateur

Le club organisateur doit :

- 1) Procéder à la réservation / location de la salle.
- 2) Etablir l'invitation en collaboration avec le juge arbitre et l'envoyer aux responsables des clubs. Les horaires des séries seront notifiés sur l'invitation et devront être respectés, dans la mesure du possible, par le club organisateur et le juge arbitre.
- 3) Assurer une cantine tout au long du tournoi et organiser les repas du samedi soir et du dimanche midi.
- 4) Acheter les prix pour tous les participants et présenter les quittances y relatives au caissier du GCTTNE.
- 5) Mettre en place les tables et contrôler la hauteur des filets.
- 6) Selon les moyens à disposition de la salle, mettre en place des éléments obscurcissant sur les fenêtres.
- 7) Organiser la location et/ou l'utilisation des séparations de jeu, ainsi que leur mise en place.
- 8) Avoir des balles officielles en réserve.
- 9) Fournir le matériel de « bureau » nécessaire (Feuilles de matches plastifiées, feutres Steadtler Lumocolor permanent « F » ou similaire, de l'alcool à brûler, PC, écran pour les résultats ou tableaux imprimés sur papier). Sur demande, ce matériel peut être mis à disposition par Stéphane Goeckeler.
- 10) Imprimer la feuille de quittance pour la remise des challenges, la remplir et la faire signer aux personnes qui récupèrent les coupes (pas forcément les vainqueurs).
- 11) Mettre en permanence à disposition du juge arbitre, un membre de son club, et ce du début à la fin du tournoi.
- 12) Mettre à disposition, pour raison de sécurité, des tissus humides à chaque table en cas de besoin et sur demande du juge arbitre.
- 13) Annoncer quelles sont les tables disponibles pour les entrainements en tenant compte de l'avancement du tournoi. Les autres tables seront utilisées uniquement pour les matches du tournoi.
- 14) Prendre des photos uniquement des podiums lors de la distribution des prix des séries.
- 15) Noter, lors de la distribution des prix, sur la liste des classements de chaque série, les joueurs qui n'ont pas reçu leur prix. Ces prix seront remis à un membre du club concerné.